

DECISIONS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, DES INSTITUTIONS SPECIALISEES
ET DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE
QUI INTERESSENT L'ACTIVITE DE L'OMS : QUESTIONS DE PROGRAMME

Projet de résolution présenté par le Rapporteur

La Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport du Directeur général,¹

1. PREND ACTE de ce rapport;
2. EXPRIME sa satisfaction de l'assistance fournie par le FISE pour le développement des services de santé; et
3. PRIE le Directeur général de continuer :
 - a) à faire en sorte, avec la collaboration des organes économiques et sociaux de l'Organisation des Nations Unies, qu'une juste priorité soit accordée à la santé dans les programmes de développement économique et social entrepris en vue d'atteindre les buts de la Décennie du Développement; et
 - b) à fournir des avis appropriés à l'Organisation des Nations Unies et aux institutions spécialisées sur les aspects sanitaires des programmes qui comportent une action concertée dans le domaine économique et social.

¹ Document A19/P&B/9.